



Payez votre abonnement,
respectivement prolongez,
maintenant.

AZB / P.P. 3001 Bern

L'IDEE

Jeunes UDC Romands

www.zeitungidee.ch

1/2014

Abo Fr. 35.-

EDITORIAL

Justice à deux vitesses ; pouvoir aux fonctionnaires ?

Le pouvoir appartient-il au Peuple ou aux fonctionnaires ?



Par Niels Rosselet-Christ
Président Jeunes UDC Neuchâtel
Rédacteur en Chef de „l'Idée“
Val-de-Travers (NE)

Les nombreuses tâches des élus dans les exécutifs cantonaux et nationaux notamment les contraignent à déléguer de plus en plus de

choses à leurs responsables de services, fonctionnaires civils payés par la Confédération ou le canton.

Dans le canton de Neuchâtel, au Val-de-Travers précisément, l'on assiste à un épisode qui traduit parfaitement cet état de fait. Récemment, le patron de l'Auberge de Noiraigue, (que l'on nommera dans cet article H*), albanais de macédoine d'origine, s'est vu signifier son renvoi du territoire suisse ; installé au Vallon depuis 2006, les autorités ont considéré qu'il n'était là „que pour les papiers“.

Sauf que H* est un homme parfaitement intégré à la vie du village ; il parle mieux le français que l'albanais, il est patron de la seule auberge de Noiraigue, participe à la vie de la commune, génère de l'argent par le biais de son entreprise et crée de l'emploi en engageant des extras.

Sauf que voilà, les autorités ne l'entendent pas de cette oreille. Il a été sommé de quitter la Suisse en quelques semaines, ne lui laissant même pas le temps de remettre convenablement son affaire.

Parmi donc les nombreux travers du gouvernement, le voilà qui maintenant se trompe „d'ennemi“. Parallèlement, les descentes de policiers dans les divers centres de requérants d'asiles portent toujours leurs fruits ; saisie d'armes blanches illégales, drogues dures, téléphones et portes-monnaie volés, argent de prove-

nance douteuse... Mais lorsque l'UDC déclare qu'il faut mettre le holà face à ce genre d'individus, tout de suite les critiques fusent : „racistes“, „xénophobes“, „intolérants“...

Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier ; que cela soit à l'interne chez nous à l'UDC ou du point de vue des gens et du gouvernement, ce n'est pas à des gens comme H* qu'il faut s'en prendre ; pas à des hommes comme lui qui sont plus respectueux même que certains suisses dans leur propre pays. Les restrictions de l'immigration doivent se concentrer sur ceux qui posent de réels problèmes ; délinquants, trafiquants, voleurs, pire encore, etc.

Une pétition circule actuellement dans le canton de Neuchâtel pour réintégrer H* chez lui ; car le Val-de-Travers, c'est chez lui. Ne nous méprenons pas ; sachons différencier les bons des autres.



L'Auberge de Noiraigue, désormais fermée



Pédophilie : Différences entre l'initiative et le contre projet ; pourquoi voter OUI à l'initiative



Par Yohan Ziehli, Conseiller communal, président des Jeunes UDC Vaud et rédacteur en chef adjoint de l'IDEE, La Tour- de-Peilz(VD)

Le 18 mai, les Suissesses et les Suisses seront appelés à se prononcer sur plusieurs sujets. Parmi eux, l'interdiction aux pédophiles de travailler avec des enfants. Il convient de se

pencher sur le sujet afin de savoir les implications précises de ce vote.

L'initiative prévoit qu'une personne condamnée pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante sera définitivement privée du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole avec ces mêmes catégories de personnes.

Les opposants à l'initiative, eux, jugent qu'elle serait «imprécise», «incomplète» et qu'elle irait trop loin. Ils pensent que la loi fédérale sur l'interdiction d'exercer une activité, l'interdiction de contact et l'interdiction géographique, adoptée par le parlement le 13 décembre 2013 et bientôt en vigueur, est suffisante, voire même plus efficace que l'initiative elle-même.

Il est vrai que cette révision du droit pénal apporte des nouveautés souhaitables et bénéfiques: elle prévoit notamment qu'en plus de l'interdiction de travail, un éloignement géographique pourra être prononcé contre les condamnés. De même, elle clarifie ce qui peut être considéré comme un travail

avec enfants et précise jusqu'à quel âge un jeune est considéré comme tel. Cependant il faut bien se rendre compte d'une chose: tous les avantages de cette loi peuvent être appliqués également avec une acceptation de l'initiative! En effet, en cas de OUI, une loi d'application devra être écrite. Or, si nos autorités pensent que ces mesures sont efficaces aujourd'hui, il n'y a pas de raison de penser qu'elles ne le seraient plus après une éventuelle acceptation de l'initiative populaire!

Il est donc faux de dire que la dernière révision va plus loin que l'initiative, la rendant inutile, car toutes les lacunes qu'elle permet de combler pourront l'être au moyen de la loi d'application. Mais alors, quelles différences demeurent entre l'initiative et le système actuel?

La seule différence majeure entre les deux, c'est que l'initiative prévoit que les pédophiles se verront interdire à vie de travailler avec des enfants, alors que la loi récemment votée ne prévoit que des interdictions allant de 1 à 10 ans (pouvant parfois, et sous des conditions très restrictives, être prolongées par tranches de 5 ans pour une durée indéterminée).

Les opposants à l'initiative partent du principe qu'il est possible d'établir pendant combien de temps un condamné reste dangereux, et de ne lui interdire de travailler au contact d'enfants que durant ce laps de temps. C'est évidemment faux, personne sur Terre n'est capable de telles prévisions.

Le seul moyen de s'assurer qu'un individu qui a été jugé puis condamné pour les actes abominables concernés par l'initiative ne sera plus actif, dans le cadre professionnel ou non, auprès d'enfants et de personnes dépendantes est de voter OUI le 18 mai. C'est une sécurité nécessaire qui, c'est une certitude, permettra de sauver des vies.

Initiative « pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants » : une évidence !



Par Jérémie Lobsiger
Trésorier Jeunes UDC Jura
Délégué Jeunes UDC Suisse

Le peuple suisse aura à se prononcer le 18 mai sur l'initiative lancée en 2013 par la marche blanche, initiative qui demande à ce qu'une personne ayant été condamné

pour acte pédophile ou atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne dépendante soit définitivement privée de travailler (de manière rémunérée ou bénévole) avec des mineurs ou des personnes dépendantes. Cette initiative devrait s'imposer à nous comme une évidence, cependant certains milieux s'élèvent contre cette preuve de bon sens en arguant que tout le monde a droit à une seconde chance, il faut toutefois noter qu'avant d'arriver à une condamnation, une grande partie des pédophiles a plusieurs victimes à son actif. Mais les enfants victimes de ces prédateurs sexuels n'ont eux pas de deuxième chance. Une fois le crime commis il est impossible de revenir en arrière et les victimes porteront à jamais les traces de cette blessure. Voulons-nous réellement

prendre ce risque en continuant à autoriser le travail de pédophile avec des enfants ? Une partie de la classe politique désirerait que ces interdictions de travailler soient prononcées au cas par cas en fonction de la gravité de la condamnation. Mais une personne condamnée pour visionnage de pédopornographie mérite-t-elle véritablement plus notre confiance qu'un pédophile qui serait passé à l'acte ? Comment donc peut-on penser à faire passer le bien-être d'un agresseur avant la sécurité de potentielles victimes, car si oui les pédophiles ont le droit de travailler, il n'est certainement pas trop leur demander que de se réorienter professionnellement loin des enfants.

Initiative sur le salaire minimum

Un autogoal pour les travailleurs!

NON
au SMIC en Suisse

www.smic-non.ch

Via Sicura, via complicata



Par Anthony Marchand, Président des Jeunes UDC Fribourg, Cugy FR

Quel long périple représente aujourd'hui l'acquisition du précieux sésame qui permet au jeune de s'émanciper et de se déplacer comme bon lui semble au gré du vent. Cette petite carte, perçue de nos jours comme le

Saint-Graal, est bien plus qu'un simple permis de conduire pour de nombreux jeunes adultes. L'obtention d'un tel titre est à l'effigie d'un parcours du combattant : interminable, coûteux et épuisant. Il est dès lors compliqué pour un jeune lambda de se déplacer par ses propres moyens sans se réfugier sous l'aile de ses parents ou d'avoir recours à des transports publics à l'offre onéreuse et mal desservie. A tout cela s'ajoute un nouveau paquet de lois et de mesures judiciaires qui ont pour but de faire comprendre au jeune qu'il est un criminel potentiel avant même d'avoir osé toucher le volant de sa voiture. Le jeune, un prédateur routier dès lors pourchassé, pas seulement pour son statut mais pour que l'écosystème routier dans lequel il va circuler puisse rouler en paix.

La conquête du permis de conduire relève de nombreuses étapes aux frais gargantuesques. Le jeune devra tout d'abord suivre des cours de sauveteurs puis apprendre la théorie du permis de conduire pour enfin passer un premier examen. Puis, s'ajoute à cela une bonne dizaine d'heures de cours dit „de sensibilisation“ qui rappellent étrangement tout ce qui a déjà été dit et redit durant la théorie. Il s'en suit de longues séries d'heures d'auto-école très coûteuses qui déboucheront finalement sur l'examen pratique que l'on espère réussi du premier coup, afin éviter le versement d'une centaine de francs supplémentaire pour un deuxième essai ! Chaque étape aura nécessité une forte contribution financière et, à ce stade, le jeune aura déjà bien déboursé deux douzaines de billets bleus.

Cependant, le circuit ne s'arrête pas là ! Depuis 2005, les fameux cours de perfectionnement, dits en „deux phases“, à 350 francs chacun, viennent s'ajouter à l'addition. Ces cours représentent une charge conséquente pour les jeunes, bien qu'ils puissent être répartis sur les trois ans de la période d'essai. Lors de la première journée, le jeune fera joujou avec son bolide sur une piste mouillée. Une expérience certes intéressante, mais qui ne fera pas nécessairement de lui un meilleur conducteur. On parlerait là davantage de récréation que d'éducation. N'oublions pas de mentionner l'inutilité déconcertante de la deuxième journée de cours qui se concentre essentiellement sur la conduite écologique et non sur la sécurité routière à proprement parler qui est tant recherchée ! Serait-ce un relent de dogme anti-automobiliste qui se soit égaré ?

Même après avoir réussi avec brio son examen pratique, le jeune se verra attribué par les bureaucrates le titre de „nouveau conducteur“. Un attribut aux multiples conséquences qu'il devra traîner derrière lui pendant trois longues années. Les assurances iront même plus loin et ajouteront à cela le qualificatif de „jeune conducteur“. Le jeune, âgé entre 18 et 25 ans, paiera d'une part plus d'assurances, étant donné son permis fraîchement acquis, mais cotisera davantage encore car c'est un jeune (et donc un danger, c'est bien connu). Plusieurs centaines de francs supplémentaires lui seront demandées s'il veut assurer son bolide.

Toutefois, un nouveau paquet de mesures Via Sicura entre en vigueur en 2014 et, une fois n'est pas coutume, les jeunes conducteurs n'échapperont pas à cet acharnement sur les automobilistes. Désormais, le jeune devra conduire sobre. Seul 0.1‰ d'alcool sera toléré en guise de marge. Bonne initiative, scanderont les aînés pour qui le permis n'est plus un souci. Injustice, crieront les jeunes responsables, et à juste titre ! Est-ce vraiment

le jeune qui consomme une bière et prend le volant avec 0.15‰ qui est à l'origine de toutes les tragédies de la route ? Les associations de prévention ne disent pas tout : le tiers des accidents de voiture avec dommages corporels que comptent l'année 2012 a été commis avec un taux d'alcool nul. Et seulement 5.6% de ces accidents ont eu lieu avec un taux d'alcool inférieur à 0.5‰ ! Alors zéro pour mille, est-ce vraiment zéro problème, comme le préconise la campagne du BPA ? Avons-nous dès lors tiré sur la bonne cible ?

Être jeune ne rime donc pas nécessairement avec abus et dangerosité. Est-ce qu'une prohibition totale de l'alcool chez les nouveaux conducteurs dissuadera un jeune irréfléchi de conduire, bien que déjà conscient de prendre le volant en dessus des 0.5‰ prescrits par la Loi ? On peut certes accuser les jeunes de beaucoup de torts, mais il s'avère que la catégorie des 45-54 ans est davantage victime des accidents de la route que les 15-24 ans, à raison de 64 morts contre 45 pour les jeunes en 2012. Le Parlement est certes en train de lancer un pavé dans la mare en s'attaquant une énième fois aux jeunes conducteurs, pourtant ils se trompent d'une part de cible mais aussi de méthode.

Toujours dans l'optique de ce nouveau paquet de mesures, les sanctions à l'égard des fraudeurs seront d'autant plus grandes qu'à ce jour. L'excès de vitesse dans un village ou l'alcool au volant pour un jeune conducteur deviendra un crime davantage puni par le code pénal que le trafic de drogue à répétition sur la place de la Riponne à Lausanne. Le deal est en effet punissable de 50 à 100 jours amendes grand maximum alors que conduire avec un permis à l'essai échoué s'élève à 180 jours amendes ! Être jeune est déjà synonyme de perdre potentiellement son permis à tout instant, voilà qu'il faut désormais vivre avec la peur de se retrouver sous les barreaux à chaque fois que celui-ci ose prendre le volant. Les jeunes automobilistes se demanderont vraiment où se tournent les priorités de leurs tortionnaires siégeant sous la coupole à Berne.

Finalement, à l'issue de trois longues années de permis à l'essai et de tolérance zéro, voilà que le jeune – dès lors considéré comme moins dangereux – devra payer un nouveau permis de conduire en principe définitif. Le jeune n'est pas un conducteur comme les autres, c'est l'ennemi numéro un ! Constamment en sursis, évalué, testé et re-testé, le jeune est perçu comme un danger par le monde politique et sécuritaire. Ces derniers s'acharnent alors, en le bombardant de paperasses, de cours et d'examens très coûteux qui ont, d'une part, pour but de le dissuader d'acquiescer le permis, mais aussi de lui faire comprendre la douleur que représenterait la perte de celui-ci, synonyme d'une remise à zéro.

A l'heure où l'on tire la sonnette d'alarme au sujet de l'endettement chez les jeunes, est-il sage de promouvoir un permis indispensable qui oscille entre 2'700 et 3'200 francs pour son acquisition ? Alors que l'on comptait 7 fois plus de jeunes morts sur les routes et 2 fois plus de blessés en 1980, les nouveaux conducteurs n'ont-ils pas été suffisamment martelés à coup de mesures politiques et judiciaires ? Les politiciens de Berne n'ont-ils pas trop vite confondu le manque d'expérience chez certains jeunes avec l'abus de confiance d'une poignée de délinquants qui aime encore faire la une des faits divers ? Les jeunes sont statistiquement aujourd'hui beaucoup plus consciencieux sur la route que du temps de leurs parents. Il faut se rendre à l'évidence : l'objectif zéro mort reste une utopie qui, malheureusement pour les bureaucrates, dérive à la paranoïa. Il serait plus sage que certains politiciens tendent la main aux jeunes et les aident à franchir cette étape de la vie autrement qu'en les pointant du doigt et en leur tirant dans les pattes ! Il persiste encore d'innombrables jeunes responsables qui doivent payer les pots cassés d'une minorité d'incrédules, aujourd'hui membres d'une autre génération nullement concernée par de telles condamnations. Les jeunes automobilistes ne seront jamais innocents au volant aux yeux de la Loi. Voilà les fruits d'une volée d'inconscients : le prix de la présomption de culpabilité !



Pourquoi je voterai « OUI » le 18 mai au Gripen

Le 18 mai prochain, nous aurons une votation importante pour la sécurité de notre pays.



Par Damien Schär
Colombier / NE
Secrétaire des Jeunes UDC Neuchâtel
Trésorier des Jeunes UDC Suisse
Député au Grand Conseil

Notre aviation se fait vieillissante et il est nécessaire de se procurer de nouveaux avions, pour garantir notre sécurité aérienne. Cette

votation prévoit de remplacer 54 Tiger F-5 dépassés et datant de plus de 30 ans par 22 Gripen de type E, de fabrication suédoise. Cet avion n'a pas été choisi par hasard, il l'a été après une évolution soignée de la part du Conseil Fédéral. Ceci pour compléter la flotte de 32 F/A 18.

Certains détracteurs, diront en référence à l'incident du 14 février avec l'avion détourné à Genève « pourquoi payer plus de 3 milliards pour des avions qui ne volent que pendant les heures de bureau ? » Effectivement la sécurité aérienne est assurée que pendant un horaire restreint, mais pendant le reste du temps, notre pays a des accords avec nos pays voisins pour assurer ce genre de cas.

Selon le brigadier Denis Froidevaux, président de la Société suisse des officiers, il faudrait mettre à disposition de l'armée environ 100 collaborateurs de plus et un budget supplémentaire de 43 millions par année pour assurer une sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

A noter que la Confédération a fait un bénéfice qui se monte à 1.26 milliards en 2012.

C'est donc une volonté politique décidée par notre Gouvernement et Parlement de ne pas vouloir allouée plus d'argent à la sécurité nationale pour qu'elle assure une sécurité correcte au-dessus de nos têtes.

De plus, le Gripen permettra, contrairement à nos avions actuels de voler par tous les temps et de nuit. Ce que ne fait pas à satisfaction notre flotte actuelle.

Une chose qu'il ne faudra pas oublier de rappeler à nos opposants et particulièrement aux antis-armée, est que le montant qui sera alloué pour l'achat des nouveaux avions de combat sera imputé directement sur le budget de fonctionnement de l'armée. Ainsi le budget de l'armée ne va pas augmenter, étant donné qu'il sera, pour les 10 prochaines années amputé de 300 millions de francs, montant qui alimentera un fond spécial qui servira à acheter ces avions. Le budget de l'armée ne va donc pas augmenter !

De plus, certains pays, notamment les USA ont déjà fait part de leur intérêt pour l'achat de plusieurs Tiger F-5 qui seront mis hors service par la Confédération.

Ne pas oublier non plus que Saab (fabricant du Gripen) s'est engagé à conclure des contrats avec des entreprises suisses pour plus de 2.5 milliards, ce qui sera entièrement profitable pour notre économie.

Pour toutes les raisons invoquées, ci-dessus, je voterai « OUI » le 18 mai prochain à l'acquisition de l'avion de combat Gripen.



Immigration de masse

La paranoïa médiatique



Par Niels Rosselet-Christ
Président Jeunes UDC Neuchâtel
Rédacteur en Chef de „l’Idée“
Val-de-Travers (NE)

Depuis le 9 février, c’est la panique, la fin du monde, rien ne va plus...

Tout du moins, c’est ce que les médias se complaisent à dire.

En effet, il est de coutume que l’omerta socialo-médiatique s’acharne à tenter de faire culpabiliser le Peuple sur les décisions qu’il prend. Sauf que là, ça commence à devenir lourd.

Tout d’abord, remettons l’Eglise au milieu du village ; non, les bilatérales ne sont pas en danger absolu. En effet, si l’UE devait décider de résilier les accords bilatéraux, les 27 devraient donner leur accord. Or, plusieurs pays ont contenu leur satisfaction, voire l’ont subtilement communiquée. L’Europe tente de se faire mousser en espérant faire plier la Suisse à sa volonté. Mais même si en effet, nous avons commercialement „besoin“ de l’UE, n’oublions pas qu’elle aussi a besoin de nous. Plus de 100’000 frontaliers travaillent chez nous, sans compter la proportion gigantesque (plus de 15%) d’immigrés européens installés en Suisse en quête d’une vie meilleure. Et par dessus le marché, les très nombreuses devises en Euro que la BNS s’est entêtée à acheter pour que le cours de cette monnaie chancelante ne se perde définitivement pas, entraînant l’Union à la faillite au vu de sa gestion plutôt médiocre des affaires économiques.

Non, il ne faut pas craindre l’UE.

Preuve de sa bassesse, elle n’a rien trouvé de mieux que de supprimer la participation de la Suisse à ERASMUS, ce qui n’a pas manqué de faire pousser un cri de guerre aux étudiants. Sauf qu’ERASMUS est un programme auquel la Suisse a été assimilée dans les années 80 en qualité de membre de l’AELE (qualité qui n’est pas remise en cause par le résultat des votations du 9 février). En aucun cas ERASMUS a été lié d’une quelconque manière aux accords sur la libre circulation Schengen, qui ne datent QUE de 2008 !

L’UE a donc décidé unilatéralement de supprimer ces accords dont même plusieurs pays (comme la Turquie par exemple) bénéficient sans toutefois disposer de la libre circulation. Une décision donc hypocrite, d’une bassesse sans équivoque.

Il y a aussi lieu de s’offusquer des déclarations scandaleuses de certains eurodéputés, comme la luxembourgeoise Astrid Lulling, qui n’a pas hésité à traiter en directe sur les ondes de la RTS les suisses de „débiles“, tout en se réjouissant que „le Luxembourg n’ait pas de droit de référendum car on ne sait pas ce que ça donnerait“... l’Europe a donc PEUR de ses peuples

et lui refuse de surcroît des droits démocratiques élémentaires ! Qui veut encore de cette Europe là ?

Et que dire de Daniel Cohn-Bendit, eurodéputé écologiste déjà condamné 2x pour pédophilie (quand même !), qui déclare que „la Suisse s’agenouillera devant l’Europe car elle a besoin de nous !“... qui veut de cette Europe de malhonnêtes, de criminels et de néo-dictateurs ? Qui, parmi nous, suisses, Peuple libre, veut se faire donner des leçons de démocratie par un pédophile paranoïaque ?

Même l’Islande, pourtant bien engagée dans la voie d’adhésion à l’UE, a récemment retiré sa demande ! L’acharnement de l’UE sur la Confédération depuis les dernières votations y est-il pour quelque chose ? Peut-être...

Saluons aussi le coup de théâtre de l’eurodéputé italien de la Ligue du Nord Mario Borghezio (le personnage en lui-même est sujet à de nombreuses controverses que nous ne cautionnons pas et dont les propos n’engagent que lui), qui n’a pas hésité, en plein débat sur les relations Suisse - UE au parlement européen, à brandir un drapeau Suisse et à scander :



Mario Borghezio, eurodéputé italien, brandissant le drapeau suisse en pleine séance du Parlement européen, scandant : „Svizzera Libera !“

„l’Europe doit respecter la volonté du Peuple suisse ! Oui au référendum ! Oui à la liberté des Peuples ! Assez de la dictature européenne sur les Peuples ! Assez ! Viva la liberta ! Vive le fédéralisme ! Svizzera libera !“

Il a été expulsé des débats pour cela...

Quoiqu’il en soit, ne craignons pas l’Europe. Le Peuple suisse est maître de son destin. Le Peuple suisse est patron chez lui. Si l’Europe ne peut pas l’accepter, tant pis pour elle.

La liberté, la démocratie directe et l’indépendance n’ont pas de prix. Préservons-les, soyons forts et fermes face à l’Union Européenne et ne nous laissons jamais dicter notre conduite. Le Pace fédéral de 1291 est tout aussi limpide : „nous ne voulons PAS de juges étrangers“.



Immigration et politique européenne: viser l'essentiel



Par P.-G. Bieri,
Centre Patronal



www.centrepatronal.ch

Après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, il importe maintenant de trouver le moyen de respecter la

volonté populaire tout en pénalisant le moins possible les entreprises dans l'embauche des collaborateurs dont elles ont besoin, et en préservant au mieux la stabilité de nos relations avec l'Union européenne.

Un empilement de protestations, tantôt exagérées, tantôt légitimes

Une double majorité du peuple et des cantons suisses a livré ce dernier dimanche un vote de protestation, défiant la grande majorité des «élites» politiques, économiques et médiatiques. Ce sont des choses qui peuvent se produire de temps à autres, et d'ailleurs dans tous les pays: par la voix des urnes là où l'on pratique la démocratie directe, ou par des manifestations de rue plus ou moins violentes là où la population ne voit pas d'autre moyen de se faire entendre.

En l'occurrence, l'initiative de l'UDC, par son seul titre, a cristallisé plusieurs préoccupations différentes. Celle visant des étrangers extraeuropéens peu enclins à s'intégrer. Celle liée à l'abus de demandeurs d'asile et à la tolérance des étrangers clandestins. Celle liée à l'augmentation de la criminalité étrangère, déjà exprimée lors d'une précédente initiative pour la mise en application de laquelle le Conseil fédéral a montré peu d'empressement.

Mais aussi l'irritation face aux colonnes de frontaliers qui passent et repassent chaque jour la frontière, et qui semblent profiter trop facilement des salaires élevés d'un côté et des prix bas de l'autre. L'agacement face à l'encombrement progressif des transports et des logements, dont l'adaptation et le développement, par la faute d'innombrables oppositions ou d'une planification imparfaite, ne suivent pas la croissance de la population. La crainte enfin, rarement vérifiée, d'une pression toujours plus grande sur les salaires et d'une embauche toujours plus massive de travailleurs étrangers bon marché.

Si l'on a raison d'affirmer que certaines de ces inquiétudes sont exagérées – en particulier celles entretenues et amplifiées par la gauche et les syndicats à l'égard de l'ensemble du monde du travail –, il n'en demeure pas moins que d'autres sont légitimes et que leur prise en compte en temps utile aurait désamorcé une partie des suffrages protestataires qui se sont empilés.

Un état d'esprit positif

De nombreux commentateurs tirent des parallèles avec le vote de décembre 1992, lors duquel les Suisses avaient refusé

l'adhésion à l'Espace économique européen. On remarquera que – peut-être grâce à cette précédente expérience – les réactions du monde politique, et même d'une partie des médias, sont cette fois heureusement plus modérées. M. Didier Burkhalter, en tant que président de la Confédération, a prononcé des paroles mesurées. Quant à M. Johann Schneider-Ammann, il conteste l'idée d'une «catastrophe» pour l'économie suisse et se contente de fixer un cap à garder: «Un taux de chômage bas, une économie compétitive et le moins possible de conséquences négatives pour le commerce.» Cette approche pragmatique augure d'un état d'esprit positif, indispensable pour chercher des solutions réalistes aux conséquences négatives de l'initiative sur l'économie et les entreprises.

Pour ce qui est de nos relations avec l'Union européenne, on conviendra qu'elles étaient déjà devenues pénibles bien avant le vote de dimanche dernier, et que les menaces plus ou moins explicites que nous entendons aujourd'hui constituent depuis plusieurs années un mode de communication standard des autorités de Bruxelles à l'égard de la Suisse, qu'il s'agisse de libre-circulation, de secret bancaire ou de fiscalité des entreprises. On n'oubliera pas non plus que M. Burkhalter a affirmé depuis plusieurs mois que la voie bilatérale que nous connaissions avait atteint ses limites et devait être «modernisée» dans le cadre de nouvelles négociations institutionnelles. L'initiative de l'UDC ne va pas simplifier les choses, mais la difficile incertitude dans laquelle nous nous trouvons ne lui est pas exclusivement imputable.

Contingents: nécessité de trouver des solutions acceptables

De fait, le plus grand défi pour les entreprises sera de faire face à la réintroduction de contingents de travailleurs étrangers. C'est là le défaut le plus fondamental de l'initiative, qui méconnaît ainsi les lourdeurs administratives dont les employeurs ont souffert jusqu'au début des années 2000: difficulté de prouver qu'on a épuisé la recherche sur le marché intérieur,

retards dans l'obtention des autorisations, contingents tantôt trop vite épuisés, tantôt inutilement généreux, marchandages, etc. De ce point de vue, la libre circulation des personnes représentait un progrès énorme pour notre économie, sans que notre taux de chômage quasiment insignifiant n'ait jamais eu à en souffrir, bien au contraire. C'est donc dans cette direction que doivent porter désormais les efforts: il faut élaborer un système qui, tout en respectant la volonté populaire, permette aux entreprises d'engager les collaborateurs dont elles ont besoin. Cela passera par le dimensionnement adéquat des contingents, mais aussi par l'optimisation de leurs modalités d'attribution, et par l'octroi d'un maximum de compétences aux autorités cantonales.

Le défi va ainsi consister à mettre en place un système de contingents à la fois supportable à l'interne et acceptable pour l'Union européenne. Car, et c'est le paradoxe, le partenariat que nous avons noué avec celle-ci s'appête à être chamboulé alors même que l'intérêt de la Suisse demeure de nouer avec elle une relation stable, comme elle y était parvenue avec les différents paquets d'accords constituant la voie bilatérale.

Où veulent nous amener les jeunes socialistes ?



Par Damien Schär
Colombier / NE
Secrétaire des Jeunes UDC Neuchâtel
Trésorier des Jeunes UDC Suisse
Député au Grand Conseil

En avril 2010, le Grand Conseil neuchâtelois acceptait une motion populaire des jeunes socialistes visant à abaisser le droit de vote à 16 ans.

Dans leur argumentaire, les éléments principaux étaient de faire correspondre le droit de vote à l'entrée dans la vie active ou encore « de répondre à une attente légitime et justifiée qui renforcerait la démocratie tout en tenant compte de l'évolution démographique ».

3 ans après le Conseil d'Etat a établi un rapport. L'été dernier, deux de nos commissaires ont participé aux discussions liés à ce rapport.

Voici pourquoi nos commissaires et le groupe UDC, lors de la session du Grand Conseil du mois de novembre ont refusés d'entrer en matière sur ce sujet :

Nous estimons que la majorité civique doit aller de paire avec la majorité civile.

Pour nous, il n'est pas concevable qu'une tranche de la population puisse voter, mais ne soit pas responsable civilement de ses actes. Imaginons qu'une votation ait lieu sur un sujet qui engagerait notre Canton à hauteur de plusieurs centaines de millions, un jeune pourrait voter, alors qu'il n'est légalement pas autorisé à signer seul son contrat d'apprentissage.

Une autre incohérence que nous pouvons soulever, lors des élections nationales les jeunes entre 16 et 18 ans pourraient élire seulement les 2 membres du Conseil des Etats, étant donné que c'est de la responsabilité du Canton d'organiser cette élection. À contrario, ils ne pourraient pas participer à celle du Conseil National.

Quel message est ainsi donné à notre jeunesse ?

Nous estimons que la formation civique est trop faible

Nous pensons que l'école secondaire ne donne actuellement pas assez de bases solides aux élèves pour qu'ils puissent voter en leur âme et conscience.

De plus, il convient de constater que dans les écoles professionnelles et les lycées, les enseignants sont majoritairement de gauche et ne se privent pas de critiquer ouvertement les partis de droite. Dès lors, comment se forger sa propre opinion, si les élèves sont influencés dès leur plus jeune âge ?

S'intéresser à la politique n'est pas forcément un synonyme au droit de vote

Nous sommes conscients que beaucoup de jeunes s'intéressent à la politique avant d'avoir l'âge de 18 ans et c'est une bonne chose d'avoir des jeunes qui veulent défendre des idées, mais il n'est pas nécessaire de leur accorder le droit de vote. Ils peuvent s'approcher des sections jeunes des différents partis ou des parlements des jeunes qui s'occuperont à leur tour de relayer les propositions au niveau communal, cantonal ou fédéral.

Suite à un débat d'environ 1 heure, le Grand Conseil a sagement refusé l'entrée en matière par 59 voix contre 52.

Comme décrit ci-dessous nous ne souhaitons pas entrer en matière sur ce sujet, par contre, pour renforcer le lien entre les Autorités et la jeunesse de notre Canton, avec mon collègue député suppléant et vice-président des Jeunes UDC-NE, Lucas Fatton, nous avons déposé une recommandation à l'attention du Conseil d'Etat pour qu'il rencontre de façon régulière les jeunes issus des partis politiques.

Cette recommandation a été acceptée largement par le Grand Conseil lors de la session du mois d'octobre.

La première rencontre entre le Conseil d'Etat et les sections jeunes a eu lieu début février. Chacun a pu proposer faire part de ses inquiétudes sur les dossiers actuels et soumettre des propositions.

Voilà une proposition concrète de notre section et qui permet également à la jeunesse de notre canton de se faire entendre.

LA REDACTION



EDITEURS :

- Union Démocratique du Centre
Jeunes UDC Suisse

REDACTEUR EN CHEF :

- Niels Rosselet-Christ (NE)
nfrc@hotmail.ch

REDACTEURS EN CHEF ADJOINTS :

- Yohan Ziehli (VD)

REDACTEURS (-TRICES) PERMANENT(E)S:

- Benjamin Papaux (FR)
- Marc Ursenbacher (VD)
- Valentin Christe (VD)
- Maeva Dubois (VD)
- Régis Perrin (VS)
- Jérémie Lobsiger (JU)
- Luca Paltenghi (TI)
- Anthony Marchand (FR)

MENTIONS LÉGALES

**Directeur de la publication/
Rédacteur en chef:** Thomas Fuchs,
a/Conseiller national et Conseiller
cantonal, Berne-Niederbottigen
tf@thomas-fuchs.ch
Éditeur: Association de soutien
SVP/JSVP
Rédaction DIE IDEE, Boîte postale
6803, 3001 Berne
Collaborateurs permanents: Lu-
kas Reimann, Conseiller national,
Wil (SG), Erich J. Hess, Conseiller
cantonal, Berne, Jürg M. Stauffer,
Ittigen (BE)
Téléphone: 079 302 10 09
Fax: 031 398 42 02
Site internet: www.zeitungidee.ch
Courriel: idee@jsvp.ch
PC-Konto:
Junge SVP Suisse 65-269996-5

COMMENTAIRES ET ANNONCES

Tout un chacun est libre de poster une annonce dans « L'IDEE ».

Notre liste de prix est à disposition sur demande

Les commentaires et annonces ne doivent en aucun cas s'adapter à la ligne de rédaction.

Nous n'exerçons aucune censure,
contrairement à ce qui se fait malheureusement dans certains médias
aujourd'hui.

CONTACTS

idee@jsvp.ch
+4179 768 41 95
CCP Jeunes UDC Suisse
65-269996-5
www.jsvp.ch





Anian Liebrand est le nouveau président des JUDC Suisse !

Les Jeunes UDC Suisse ont une nouvelle direction de parti. Les délégués JUDC ont élu Anian Liebrand président à l'unanimité, le 25 janvier 2014 à Jegenstorf (BE). Le comité directeur dans son complet a été élu peu après. En raison du travail accompli durant près de 15 ans au comité, l'ancien président Erich Hess a été élu membre d'honneur.

Le nouveau président de 24 ans, Anian Liebrand, habite dans le canton du Lucerne. Il est secrétaire de l'UDC Lucerne et était vice-président des Jeunes UDC Suisse. Liebrand est motivé et désireux de travailler avec ce nouveau comité, qui compte beaucoup de nouveaux membres. Comme il l'a expliqué avant l'assemblée des délégués, l'un de ses buts principaux est de renforcer l'image des Jeunes UDC en tant que parti critique et bourgeois d'opposition. La présence du parti doit être renforcée, notamment au travers d'une meilleure communication entre les sections cantonales.

Les priorités politiques seront un engagement ferme contre une adhésion à l'UE et contre la libre circulation des personnes, ainsi qu'un combat en faveur de plus de liberté au lieu d'interdictions superflues. Compte tenu des défis à relever, notre pays a besoin de Jeunes UDC dynamiques, en dehors du politiquement correct et bien organisés, tout en travaillant de manière constructive et sans relâche, affirme Anian Liebrand. Les Jeunes UDC ont un énorme potentiel, mené à bien par une politique engagée, créative et incorruptible. L'un des objectifs est de devenir la première force de jeunesse bourgeoise, ainsi que le parti de jeunes le plus actif du pays.

Le fait qu'Anian Liebrand ait été élu à l'unanimité est un grand honneur pour lui, et une incitation à s'engager fermement dans de futurs projets. De ses propres dires, il ne lui reste qu'à être à la hauteur.

Erich Hess se retire et est élu membre d'honneur

A côté de Erich Hess, Xavier Schwitzguébel (Vice-président) et Myriam Wütrich (Trésorière) ont également mis fin à leur mandat au sein du comité directeur. Le premier en raison du début de ses études à Berne, la seconde pour se concentrer sur ses tâches au sein de l'UDC.

Après quinze années dans le comité, Erich Hess s'est retiré sous les applaudissements nourris des 110 délégués présents. Il présidait le parti depuis 2008. Durant son activité, Erich a renforcé et restructuré le parti.

Parmi les points forts de son mandat, il faut mentionner naturellement l'aboutissement du référendum contre l'extension de la libre circulation à la Roumanie et la Bulgarie. En raison de son apport exceptionnel au parti, les délégués l'ont élu membre d'honneur.

Nouveau comité directeur élu

Le comité a été élu dans son ensemble. Les délégués ont à cet égard clairement choisi une répartition équitable des mandats en fonction des régions du pays. Deux Romands siègent à la direction, ce dont se réjouit le nouveau président.

Composition du nouveau comité

Président: Anian Liebrand (24), LU

Vice-président Romandie: Yohan Ziehli (20), VD

Vice-président Suisse-Allemande: Oliver Straub (24), TG

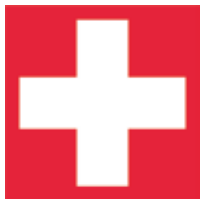
Trésorier: Damien Schär (23), NE

Secrétaire Général: Leander Gabathuler (22), BE

Secrétaire Général adjoint: Benjamin Fischer (22), ZH



De gauche à droite: Damien Schaer, Yohan Ziehli, Anian Liebrand, Benjamin Fischer, Leander Gabathuler



La politique t'intéresse ? Tu souhaites t'investir pour ton pays, La Suisse ? Engage-toi dès maintenant !

- Je souhaite devenir membre des Jeunes UDC
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en français (abonnement CH : CHF 35.–)
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en allemand CHF 35.–

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

NPA _____ LOCALITE _____ CANTON _____

DATE DE NAISSANCE _____ TEL. _____

EMAIL _____ SIGNATURE _____

A remplir et renvoyer à : JEUNES UDC SUISSE, CASE POSTALE 6803, CH-3001 BERNE

